

Date de dépôt : 3 juin 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Guy Mettan : Pourquoi y a-t-il eu pénurie cruelle de masques, de tests et de gel hydroalcoolique au plus fort de la crise du Covid-19 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dès les premiers signes de gravité de l'épidémie du coronavirus, il est apparu que les hôpitaux, les médecins de ville, les EMS ainsi que les différents organismes de santé manquaient cruellement de masques, de tests, de gel hydroalcoolique, et même de lits d'hôpitaux puisqu'il a fallu en créer dans l'urgence.

Pourquoi ces lacunes se sont-elles produites ? Par qui, pourquoi et comment ont été prises les décisions qui ont conduit à ce sous équipement dramatique ? Pourquoi les stocks de masques, de gel et de tests n'ont-ils pas été renouvelés, respectivement constitués ou reconstitués dès l'alerte de l'OMS le 23 janvier dernier ?

Sachant que les médecins de ville se plaignaient de la pénurie de masques fin janvier déjà, pourquoi rien n'a-t-il été mis en œuvre pour combler ces manques ? Et pourquoi le gel hydroalcoolique, pourtant inventé et promu par le médecin des HUG Didier Pittet, a-t-il manqué à Genève même, dans les pharmacies de ville, dans les magasins et pour protéger le personnel de soin et le personnel travaillant dans la livraison et les commerces, personnes particulièrement exposées au virus à cause de leur travail ?

Pourquoi la pénurie de masques, dissimulée pendant des semaines, a-t-elle donné lieu à des déclarations contradictoires, voire mensongères, de la part des différentes instances cantonales et fédérales alors que leur évidente efficacité a été démontrée dans tous les pays d'Asie qui en ont fait usage ?

Merci de répondre en détail à ces questions concernant les trois cas avérés de pénurie : masques, tests, gel hydroalcoolique.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il convient préalablement de donner quelques dates-clés :

- 30 janvier 2020, l'OMS déclare l'état d'urgence, il déclarera la pandémie le 11 mars 2020;
- 25 février 2020, le premier cas de malade en Suisse (Tessin) est diagnostiqué, le premier cas à Genève le sera le 26 février 2020, 2 cas importés d'Italie;
- 28 février 2020, le Conseil fédéral prend ses premières mesures;
- 16 mars 2020, le Conseil fédéral prend la main, vu la situation extraordinaire.

Masques chirurgicaux

Dans le cadre de la préparation à une pandémie d'un nouveau virus influenza, la Confédération avait émis des recommandations relatives au stockage pour les hôpitaux, les EMS, les cabinets médicaux, les pharmacies, les services de sauvetage, les services d'aide et de soins à domicile et la population. Force a été de constater que peu de ces entités avaient constitué des stocks répondant aux quantités prévues. Le canton avait pour sa part 1 million de masques en stock (en roulement au niveau des HUG).

Début février 2020, le pharmacien cantonal a été informé que des pharmacies n'arrivaient plus à s'approvisionner en masques. Elles en avaient vendu en quantités importantes à des entreprises (stocks préventifs) et à des particuliers (notamment pour l'envoi en Asie). En date du 4 février 2020, il a envoyé une circulaire aux pharmacies pour demander de réserver les masques aux professionnels de la santé. Dès ce moment, il est devenu très difficile de s'approvisionner. On rappelle que la Confédération n'a jamais encouragé le port de masques par la population, ayant privilégié la distanciation sociale.

La première livraison de masques provenant de la Confédération a eu lieu le 4 mars 2020. Dès ce jour, les masques ont été distribués avec retenue en priorisant les bénéficiaires, ne sachant pas combien seraient à nouveau à disposition et quand.

Cette gestion parcimonieuse des masques a évité une pénurie au niveau des personnes qui en avaient réellement besoin.

En aucun cas les autorités cantonales n'ont laissé croire qu'il n'y avait pas de problème de disponibilité de masques. Chaque fois qu'elles ont refusé de livrer un groupe professionnel particulier, elles ont argué du fait que, vu le peu de masques à disposition, il convenait de prioriser leur distribution en assurant l'approvisionnement des professionnels en contact étroit avec les malades ou les personnes symptomatiques. La distanciation sociale était et reste la première mesure à appliquer.

Masques FFP

Dans le cadre de son plan, la Confédération n'a pas émis de recommandations particulières pour la constitution d'un stock. Elle laisse aux institutions le soin de décider d'un stock plus important. En 2018, les entreprises disposaient d'une réserve obligatoire de 190 000 masques FFP. La première livraison provenant de la Confédération a eu lieu le 28 février 2020. Ils ont été attribués essentiellement aux hôpitaux.

Il n'y a pas eu de pénurie pour ces masques, même si la situation a toujours été très tendue.

Tests

Les laboratoires possèdent en principe en stock des tests pour répondre aux besoins de 1 à 2 mois. Cela étant, aucun test n'est fabriqué en Suisse et les commandes ont été bloquées aux frontières. C'est ce qui explique le manque de tests en début de pandémie. Une fois les produits débloqués, il n'y a pas eu de problèmes d'approvisionnement. Toutefois, lorsque dans la plupart des pays la demande explose en même temps, il est logique que les stocks des différents fabricants deviennent insuffisants. Il convient dès lors d'augmenter les capacités de production.

Solutions hydro-alcooliques

Il convient de rappeler que la première mesure d'hygiène est le recours à l'eau et au savon et que si les activités ne permettent pas ce lavage, une solution désinfectante est préconisée.

La Confédération, dans son plan, met en évidence que la capacité de production est suffisante et peut être augmentée en cas de pandémie. Elle conclut qu'il n'est pas nécessaire de constituer des stocks. Le canton n'avait pas constitué de stocks particuliers. On pouvait donc s'attendre à des ruptures partielles et provisoires d'approvisionnement mais pas à des manques sur le long terme. Les pharmacies ont pu fabriquer des solutions pour le public. D'autres acteurs privés l'ont fait tant pour le public que pour les institutions. Mais le fait qu'énormément de personnes aient acheté, parfois en grandes quantités, des solutions en même temps a engendré ces ruptures provisoires d'approvisionnement.

Concernant le produit inventé par les HUG (Hopirub®), il est fabriqué depuis 2002 par B. Braun pour la Suisse. Les HUG sont devenus un client comme un autre.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS